

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/ 2001/021...../ AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT LA CONVENTION N°5 DE
LA HAYE SUR LA COOPERATION ET LA PROTECTION
DES ENFANTS EN MATIERE D'ADOPTION
INTERNATIONALE.

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59
et 77;

Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1er: Est ratifiée et promulguée la convention N°5 de la Haye
sur la Coopération et la Protection des enfants en matière d'adoption
internationale.

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal
Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat

Conakry, le 10 DECEMBRE 2001



GENERAL LANSANA CONTE